



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 mai 2024, la résolution no 91-05-24 a été adoptée conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de 2024, a été modifié. Ainsi, l'assemblée prévue pour le 11 juin a été reportée au **18 juin 2024, à 19 h 30** à la salle du conseil au 795, rue des Loisirs.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-troisième-jour de mai deux mille vingt-quatre.**

La greffière-trésorière

  
Audrée Pelchat

### Certificat de publication

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 11h00 et 12h00, le 23<sup>e</sup> jour de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **vingt-troisième jour de mai deux mille vingt-quatre.**

La greffière-trésorière,

  
Audrée Pelchat